

**M. Penner:** J'espère que cette interruption inutile ne sera pas soustraite de mon temps de parole, monsieur le Président. Je vais parler du projet de loi C-84. Je voudrais porter mon attention sur trois éléments contestables de cette mesure. Vient d'abord la désindexation partielle des taux d'imposition. Vient ensuite le rétablissement de l'exemption sur les gains en capital. Si j'en ai le temps, je voudrais parler un peu des conséquences du projet de loi C-84 sur l'industrie touristique.

Comme je l'ai déjà mentionné à propos de l'indexation du régime fiscal, cette idée a été proposée pour la première fois au Parlement par un Canadien et parlementaire éminent, nul autre que l'honorable Robert Stanfield. A l'époque, le ministre des Finances qui est maintenant le chef de l'opposition, avait lancé un débat national sur l'indexation des taux d'imposition. Il jouait l'avocat du diable en tenant des discours opposés à ce principe, mais les Canadiens l'ont convaincu qu'il s'agissait là d'une réforme équitable de notre régime fiscal. Le Parlement a ensuite instauré l'indexation en adoptant un budget qu'il a lui-même présenté.

Si l'on supprime, même partiellement, l'indexation du régime fiscal, à mon avis, on annihile tous les progrès lents et difficiles réalisés jusqu'ici en matière de réforme fiscale. Le chef de l'opposition officielle a qualifié cette mesure de sournoise. Ce terme n'est pas anti-réglementaire monsieur le Président, mais si l'on examine ses conséquences, on constate qu'elle est effectivement assez sournoise puisqu'en 1985, cette mesure ne représente qu'un petit prélèvement d'impôt. En 1985, on extorque 80 millions de dollars aux contribuables mais cette année, le gouvernement fera main-basse sur 635 millions de dollars de deniers publics. D'après des calculs effectués à notre intention, il ressort que d'ici 1990, ce qui n'était au départ qu'une petite retenue d'impôt deviendra un énorme prélèvement. En tout, près de 5 milliards de dollars seront extorqués aux contribuables.

● (1240)

Un commentateur a dit au sujet de cette mesure qu'à l'avenir les augmentations d'impôt seront nombreuses et selon un de ses collègues, cette mesure est une bombe à retardement dans notre régime fiscal. Après avoir examiné le projet de loi C-84, l'Association des consommateurs du Canada a déclaré que les modifications fiscales prévues dans cette mesure vont créer une nouvelle catégorie de pauvres au Canada, les pauvres à revenu moyen.

La plupart des députés doivent savoir qu'environ la moitié de notre taux de croissance économique était due directement à la dépense à la consommation de biens et services. Si le gouvernement extorque des millions, et bientôt des milliards de dollars, aux contribuables, les députés qui appuient ce projet de loi ne craignent-ils pas un ralentissement de la relance économique qu'ils ont promis de favoriser s'ils étaient élus? Ce sera inévitable.

Le pouvoir d'achat des Canadiens à revenu moyen va diminuer à cause du projet de loi C-84. Au début, cette diminution sera faible, mais elle augmentera progressivement vers la fin de la décennie. C'est la première raison pour laquelle je m'oppose vivement à ce projet de loi. Je suis heureux que mon

### *Impôt sur le revenu—Loi*

collègue le député de Saint-Henri-Westmount (M. Johnston) ait proposé de supprimer l'article du projet de loi C-84 concernant la désindexation, en vue de conserver les importantes mesures de réforme fiscale conçues pour protéger les contribuables contre l'inflation, pour éviter que le gouvernement ne s'enrichisse grâce aux effets de l'inflation. Si le député de Lévis était présent, il porterait un vif intérêt à mes observations.

Deuxièmement, je m'oppose au rétablissement de l'exemption d'impôt sur les gains en capital prévu dans le projet à l'étude.

**M. Vincent:** Règlement!

**M. Penner:** Ne vous énervez pas. C'est lui qui a soulevé la question.

[Français]

**M. Vincent:** Sur un rappel au Règlement, monsieur le Président. Je pense que le député est très bien au courant du fait qu'on ne fait pas référence à l'absence ou à la présence de députés à la Chambre, et je trouve cela vraiment malheureux qu'on soit obligé quasiment chaque jour de leur rappeler cette mesure.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député le comprend sans doute et cela ne se reproduira pas, je pense.

**M. Penner:** Le député de Lévis m'a forcé à intervenir et j'étais impatient de lui répondre. Je n'ai pas remarqué qu'il avait quitté la Chambre. Je vous prie de m'excuser.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Penner:** Tous les députés qui suivent de près les modifications de notre régime fiscal doivent savoir que dans le monde des affaires et dans les publications financières, on demande depuis longtemps la suppression de l'impôt sur les gains en capital. Lors de discours et dans diverses publications, des hommes d'affaires importants ont déclaré que cette forme particulière d'imposition doit disparaître. Pour étayer leur thèse, ils ont présenté une justification ou des explications que je voudrais résumer brièvement.

Selon eux, c'est que si nous abolissons l'impôt sur les gains en capital, les investissements par les particuliers et la formation du capital risque augmenteront. Si nous supprimons cet impôt, nous encouragerons les Canadiens à modifier leurs investissements qui, jusqu'ici consistaient essentiellement en dépôts à terme ou en obligations d'épargne du Canada. Au lieu d'utiliser ces formes d'investissement, en supprimant l'impôt sur les gains en capital, on incitera les gens à investir dans du capital-actions de sociétés privées ou publiques et à prendre plus de risques, et les investissements dans les secteurs de l'économie susceptibles de créer le plus d'emplois augmenteront. Voilà ce qui justifie cette mesure, selon eux. Cependant, certains s'opposent à ces arguments. Je pense notamment aux professeurs Brooks et Peltomaa qui, en 1979, ont rédigé une publication intitulée *Canadian Taxation*. Voici ce qu'on peut lire à la page 7 de cette publication:

Le processus de réforme fiscale au Canada prouve clairement que le gouvernement donne souvent suite aux idées parfois les plus ridicules si les hommes d'affaires les soutiennent.